

Association
Pour la Promotion
et la Sauvegarde
du Massif Forestier de HAYE

Fédération
Meurthe-et-Mosellane pour la
Promotion de l'Environnement
et du Cadre de Vie – FLORE 54

Association
Laxovienne Pour la
Protection des Espaces
ALPE Laxou

Nancy le 27 mars 2013

Objet : préparation du périmètre
en vue du classement du
Massif Forestier de Haye.

**à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
1, Rue du Préfet ERIGNAC – CO 60031
54 038 NANCY Cedex.**

Monsieur le Préfet,

Points d'intervention et argumentaires des associations sur le projet
de périmètre de classement du massif de Haye

Rappel des positions et propositions du collectif des associations

Laxou la Sapinière reste le point le plus sensible du dossier qui est à l'origine de la demande de classement en 2006 (lettre du 4 octobre 2006 au Préfet), de la création d'un collectif (62 associations) et du lancement d'une pétition qui a recueilli 17 000 signatures en un peu plus de 9 mois

Depuis février 2013, nous réactualisons le collectif (dans un souci de totale transparence) car quelques associations n'existent plus sur les 62 qui s'étaient rassemblées en 2007, mais nous comptabilisons également 14 nouvelles associations qui viennent de nous rejoindre.

La rigueur, le sérieux, notre présence dans les groupes de travail, les prises de positions responsables et nos nombreuses propositions durant les phases d'étude du dossier y sont pour beaucoup dans cette reconnaissance auprès de nombreux partenaires associatifs.

FLORE 54, en tant que structure coordinatrice, a plus que doublé ses adhésions depuis 2007 avec, aujourd'hui, 38 associations adhérentes dans sa fédération départementale.

Aujourd'hui le collectif d'associations :

A - s'oppose fermement et unanimement à sortir du périmètre une zone de 60 Ha derrière Auchan Laxou La Sapinière permettant à terme une sortie autoroutière ou routière (photo jointe)

Nous demandons que cette emprise d'environ 60 ha proposée en exclusion du périmètre soit largement réduite et qu'une zone soit mise en forêt de protection à l'arrière du magasin Auchan et sur la partie du bois communal de Laxou récemment intégré au périmètre (demande faite par la ville de Laxou et soutenue par le collectif).

Il est à noter que nous sommes dans des périmètres ZNIEFF et ENS et que ce classement est la conséquence de la présence de plantes protégées et de deux habitats d'intérêt européen (Hêtraie à Aspérule et hêtraie sèche).

Nous ne sommes pas en mesure de fournir un plan exact de la situation mais les propositions faites par la ville de Laxou semblent pertinentes et rejoignent la demande faite par le collectif.

Pour le collectif, une hypothèse de sortie routière ou autoroutière vers le rond-point de la Sapinière est un non-sens car débouchant sur un tissu urbain saturé, des accès en entonnoir, avec des conséquences néfastes pour toute la zone d'activités commerciales, la zone de loisirs qui accueille un public nombreux et diversifié et le village de Laxou. (Le directeur de Auchan - rencontré le 21 décembre 2012 - ne souhaite pas cette sortie, cela engorgerait sa sortie de parking, pas plus d'ailleurs qu'une route de « délestage » en forêt derrière son magasin).

Cette zone des Fourasses est la zone la plus prisée de la forêt de Haye en limite d'agglomération (loisirs pour enfants, parcours santé, parcours VTT, différentes manifestations s'y déroulent, stade avec plusieurs terrains de foot...).

Elle a la particularité d'être facilement accessible avec de nombreux parkings, dont celui de Auchan lors de certaines manifestations, c'est une zone de détente et de balade en forêt plane et donc prisée par les personnes âgées qui trouvent ces lieux sécurisants car bien ouverts et aérés.

De plus, les modifications du plan de transport en commun de la CUGN prévoient le passage d'une ligne structurante au parking d'Auchan avec la création d'un parking relais, assurant à la fois une amélioration de la desserte de la zone et une possibilité supplémentaire d'alternative à la voiture mais qui deviendrait une zone très conflictuelle en cas de sortie routière ou autoroutière sur le secteur.

Enfin, l'hypothèse d'une sortie autoroutière augmenterait considérablement le bruit et la pollution sur le secteur dont trois parties proches ont été récemment loties (Observatoire, Cénacle et Bassigny).

Certains aménagements sont par ailleurs à étudier sur l'autre secteur, côté Avenue de la Résistance, avec accès de la zone commerciale depuis la rue du Barrois et même à terme depuis la rue du Vair avec traversée de l'Avenue de la Résistance : cela mérite que l'on y prête attention et pourrait être une solution à moyen terme.

Le collectif regrette qu'aucune proposition n'ait jamais pu être étudiée dans le groupe de travail « Infrastructures » qui n'a pas fonctionné malgré nos demandes répétées. Nous rappelons également l'absence des associations dans le comité de pilotage « échangeurs-entrées de villes » où nous aurions pu apporter notre contribution, des remarques et propositions. Ces points ci-dessus ont été préjudiciables à une bonne concertation.

Enfin sur la problématique de ce secteur, évoquée depuis 2006, le collectif des associations s'étonne qu'aucune étude ou projection n'ait pu être mise à disposition des groupes de travail œuvrant à la protection du massif forestier de Haye alors que la thématique était connue et identifiée depuis le début de la démarche.

B - Sur Villers Clairlieu - Bien que non situé sur l'emprise de la forêt, le projet annoncé d'un demi-échangeur sur Clairlieu nous interpelle et amène différentes questions de fond sur les conséquences néfastes que pourrait avoir un tel projet.

La création d'une infrastructure routière (route, échangeur..) modifie les habitudes de trajet et créerait un appel de trafic sur le secteur concerné.

Hors, le pôle de Villers-Vandœuvre se trouve déjà sur certains axes proches de la saturation au niveau des déplacements, notamment automobiles.

Sachant également que :

- a) les aménagements ne sont pas tous terminés et pourraient générer encore plus de trafic ;
- b) les transports en commun du secteur, dont la ligne 1 offrent des prestations médiocres et peu incitatrices.

Le collectif a largement échangé sur ce point avec les élus de Moselle & Madon, dont des élus de Chavigny et de Maron, concernant l'augmentation très probable du trafic en provenance du bassin de vie de Neuves-Maisons sur la départementale D92 qui traverse Clairlieu pour rejoindre Maron (traversée problématique autour de son église).

De nombreuses inquiétudes sont également formulées concernant la route communale venant de Chaligny qui rejoint la D 92 en forêt de Haye.

C - Le troisième point qui nous interpelle est la non prise en compte de la demande du collectif de classer la partie nord-est du Parc de loisirs de Velaine dans le périmètre de protection comme le demandent les associations depuis 2009. Un plan avait été mis en débat dans les groupes de travail sur ce sujet

Le syndicat mixte a rejeté notre demande et demande l'exclusion totale du parc du périmètre de protection.

Nous sommes assez étonnés lorsque l'on connaît les difficultés de fonctionnement et de gouvernance du syndicat mixte.

Qu'en sera-t-il demain si la gestion/gouvernance est étendue à la charte forestière sur tout le massif ?

Parce que nous avons une vision à long terme, le collectif demande que la partie Nord/est de la zone du parc de loisirs soit mise en forêt de protection.

Le même traitement que ce qui est proposé pour la zone ouest du parc d'activité économique voisin pourrait être mis en œuvre pour les quelques bâtiments concernés.

Nous pouvons aussi considérer, à juste titre, que les efforts faits par les structures et les collectivités sur la ré-appropriation des zones limitrophes de la forêt (pouvant être lié à une dynamique avec la mise en place de la charte forestière de territoire et des Trames vertes et bleues) développeront plus à l'avenir les loisirs de proximité sur les secteurs communaux en limite de forêt et non sur le cœur du massif dans la zone de loisirs de Velaine.

Nous jugeons d'ailleurs une telle orientation comme positive puisqu'elle permettra sans doute une plus grande diversification des activités proposées dont des nouvelles liées à l'eau avec la Moselle toute proche.

L'ONF et l'Etat français, malgré l'inaliénabilité du sol forestier domanial soumis au régime forestier, ont vendu à deux occasions successives, sur une vingtaine d'années, 12 hectares de son massif forestier (Carrières Bernard à Laxou et lisière de 30 mètres sur Villers Clairlieu).

Actuellement, l'Etat est sur le point de vendre le parc commercial de la forêt de Haye à ses locataires pour une surface estimée à 150 hectares.

Afin d'éviter au Parc de loisirs de la forêt de Haye d'être, un jour plus ou moins lointain, l'objet d'une cession, le rattachement de quelques 70 hectares du Parc à la forêt de protection (zone de promenade au nord du Parc), serait une possibilité qui permettrait une moins grande attractivité quant à sa cession.

De plus, la protection serait le gage que cette partie du parc de loisirs resterait et continuerait d'être une zone calme et sûre pour de nombreux promeneurs.

D - le 4° point est la proposition de réserves d'emprises à sortir du périmètre pour, à terme :

- la réalisation d'un véritable passage à faune sur l'A31 entre les Baraques et la sortie Velaine,
- la réalisation d'un passage à petite faune sur le secteur Massif/ les Fourasses à hauteur de la passerelle sur l'A330.

Les travaux de réalisation devraient être entrepris en cas de travaux routiers sur le secteur.

E – Concernant les routes départementales et communales ouvertes à la circulation, nous souhaitons un peu plus de précisions sur la destinée des emprises réservées (10 mètres) ainsi qu'une harmonisation sur la D 99 entre la partie de route communale (10 mètres) et le prolongement en toute communale de Champigneulles/Bellefontaine (7 mètres).

Compte tenu des particularités de ce secteur, débouchant notamment sur un ENS, et du profil particulier de cette route nous demandons à ce que l'emprise soit réduite à 5 mètres de part et d'autre depuis l'axe actuel de la route.

F – Le collectif des associations, bien que sollicité par plusieurs particuliers (Moselle Madon, Champigneulles, Villers...) n'a pas été en mesure de donner des réponses exactes à certaines questions qui nous ont été posées puisque nous ne sommes pas destinataires des cartes du parcellaire réalisées par la DDT.

Pour le collectif des associations, si nous restons attentifs et souhaitons le maintien d'un périmètre le plus large possible, la priorité des priorités reste bien entendu l'opposition à une sortie routière ou autoroutière sur Auchan la Sapinière !

Nous souhaitons que l'ensemble des arguments avancés par le collectif des associations soit adressé au Comité de Pilotage « échangeurs-entrées de ville ».

En vous souhaitant bonne réception de nos éléments et souhaitant que ces remarques soient transmises et discutées lors du prochain COPIL, nous restons à votre disposition.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Monsieur François PETIT
Association du Massif de Haye

Monsieur Raynald RIGOLOT
Fédération FLORE 54

Madame Thérèse DAGUENET
Association ALPE Laxou

Adresse de correspondance :

FLORE 54 chez M. RIGOLOT Raynald – 65 Rue Léonard BOURCIER –
54000 NANCY – Tél.03.83.98.12.44. – mail : rflore54@wanadoo.fr